



Fédération  
culturelle  
canadienne-  
française

# Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

présenté en août 2020 au Comité permanent  
des finances de la Chambre des communes

## Liste des recommandations

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement continue d'apporter aux artistes et travailleurs culturels une forme de revenu stable, en prolongeant la Prestation canadienne d'urgence (PCU) jusqu'à la fin juin 2021, soit trois mois après la date de relance prévue par le milieu à ce stade-ci. Cette prestation devrait être modulée de manière à fournir des incitatifs au travail et encourager la reprise économique.

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement reconduise de façon permanente les enveloppes financières actuelles, bonifiées lors du budget de 2019, du Fonds canadien pour la présentation des arts (FCPA) et du Fonds de la musique du Canada (FMC), afin de soutenir le plein continuum artistique au pays et d'accroître l'accès des francophones vivant en milieu minoritaire à leur culture.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement investisse 30 millions de dollars sur trois ans dans la création d'un laboratoire d'expertise en numérique permettant le déploiement d'un réseau de cinquante agents numériques en culture dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et le financement de projets numériques concrets. Cette mesure permettra d'accélérer la transformation numérique au sein des organisations du secteur des arts, de la culture et du patrimoine, des structures créatrices d'emploi, et d'offrir des ressources visant à stimuler la mise en œuvre de projets innovants et transformateurs.

### **Recommandation 4**

Que le gouvernement s'assure que toutes les sociétés étrangères qui exercent leurs activités au Canada au moyen d'une présence numérique soient soumises à la *Loi sur la radiodiffusion* pour qu'elles soient réglementées de manière appropriée et ainsi, préserver notre souveraineté culturelle. Que ces sociétés perçoivent la TPS/TVH sur leurs biens et services taxables vendus au Canada, qu'il s'agisse de bien tangibles ou intangibles, et qu'elles paient de l'impôt sur leurs revenus afin de contribuer de manière optimale à la création canadienne et à sa mise en valeur.

## **Préambule**

Dans un contexte marqué par une crise sans précédent, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés systémiques du milieu des arts et de la culture, le privant de public et de ressources. L'isolement de la scène artistique et culturelle est encore plus aigu pour les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada, les arts et la culture étant consubstantiels à l'identité et la vitalité de la francophonie canadienne et acadienne au pays.

L'effritement du secteur artistique et culturel en francophonie canadienne revêt un double enjeu de viabilité : celle des organisations du secteur, mais également celle d'une communauté qui vit sa culture en français. L'arrêt des activités offertes par notre milieu condamnerait la vie culturelle en français des CFSM.

La résilience des artistes et la volonté des organismes culturels de faire face aux effets collatéraux de la crise nourrissent la réflexion de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et de son réseau. Le contexte actuel teinte donc les recommandations de ce mémoire qui ont, entre autres ambitions, celle d'assurer une reprise efficace de notre milieu. Ces recommandations s'appuient sur la conviction que les arts et la culture sont un moteur de développement économique et social.

Le président de la Fédération, Martin Théberge, souhaite comparaître devant le comité lors des consultations prévues cet automne en préparation du prochain budget fédéral.

**La FCCF est la voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne. Son réseau rassemble treize organismes œuvrant au développement culturel et artistique dans onze provinces et territoires du Canada, sept organismes nationaux représentant le théâtre, l'édition, la chanson et la musique, les arts visuels et médiatiques, un regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène et une alliance de radios communautaires.**

## **Recommandation 1**

Que le gouvernement continue d'apporter aux artistes et travailleurs culturels une forme de revenu stable, en prolongeant la Prestation canadienne d'urgence (PCU) jusqu'à la fin juin 2021, soit trois mois après la date de relance prévue par le milieu à ce stade-ci. Cette prestation devrait être modulée de manière à fournir des incitatifs au travail et encourager la reprise économique.

### **Justification**

Le prolongement de la PCU pour une période de trois mois après la date de reprise, désormais envisagée au 1<sup>er</sup> avril 2021, permettra au milieu de faire face aux effets de la crise à court et moyen termes et de relancer les activités des artistes et travailleurs culturels. Dans sa forme actuelle, le programme d'assurance-emploi ne permet pas de rejoindre la majeure partie de ces travailleurs.

Les plus [récents rapports](#) de Statistique Canada le confirment : [le secteur des arts continue de figurer au haut du triste palmarès des pertes d'emplois](#). Qui plus est, ces portraits n'incluent pas les nombreux travailleur.euse.s autonomes du secteur. Comme nos membres et nos partenaires, nous estimons que de vastes pans de l'activité artistique et culturelle ne pourront pas compter sur une relance à court ou moyen terme. L'avenir même du secteur est en péril, des milliers de travailleur.euse.s du milieu faisant face à une situation de précarité sans précédent. Un constat que relève le portrait dressé par Travailleuses et travailleurs regroupés des arts, de la culture et de l'événementiel, en collaboration avec la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération nationale des communications et de la culture, dont nous appuyons les recommandations.

Le souhait d'une PCU modulée, qui inciterait au travail et encouragerait la reprise économique, a été avancée par plusieurs partis. Le 21 avril dernier, cinquante sénateurs ont demandé au gouvernement d'élargir la PCU afin de la transformer en un revenu minimum garanti pour contrer les inégalités socio-économiques au pays. [Dans une lettre ouverte cosignée par la FCCF](#), 75.000 artistes se sont également mobilisés pour demander un revenu garanti, développé sur la base de programmes existants, incluant la PCU, pour « vivre, et non plus seulement survivre ».

### **Coût estimé**

Jusqu'à 98 milliards de dollars pour offrir aux Canadien.ne.s un revenu de base garanti pendant six mois, estime le directeur parlementaire du budget. Moins si on ne considère que notre secteur.

### **Bénéficiaires**

Les artistes et travailleurs culturels et, à plus large échelle, la population canadienne active aux revenus touchés par la pandémie.

### **Impacts**

Permettre aux travailleurs artistiques et culturels de ne pas être exclus de la vie sociale et économique en cas de perte de revenus, mais aussi contribuer à la relance économique en soutenant les projets des personnes bénéficiaires.

## **Recommandation 2**

Que le gouvernement reconduise de façon permanente les enveloppes financières actuelles, bonifiées lors du budget de 2019, du Fonds canadien pour la présentation des arts (FCPA) et du Fonds de la musique du Canada (FMC), afin de soutenir le plein continuum artistique au pays et d'accroître l'accès des francophones vivant en milieu minoritaire à leur culture.

### **Justification**

Le FCPA et le FMC soutiennent plus de 600 festivals artistiques professionnels dans plus de 400 communautés, pour plus de 20 millions de citoyen.ne.s et de touristes. Ces fonds sont la clé du développement de la diffusion des arts et de la culture en région. La valorisation des moyens financiers qui lui sont octroyés améliorera l'accès des CFSM à leur culture.

Il est essentiel de continuer de soutenir, voire de renforcer ce maillon primordial de la chaîne de valeur créative, pour créer des débouchés sur un marché intérieur considérablement touché par les impacts liés à la pandémie de COVID-19, développer un marché international et consolider la réciprocité et la diplomatie en matière de commerce culturel, à la faveur d'un écosystème local solide.

### **Coût estimé**

8 millions de dollars par année pour le FCPA et 10 millions de dollars par année pour le FMC.

### **Bénéficiaires**

Les organismes et entreprises œuvrant en diffusion, leurs partenaires communautaires et les publics desservis.

### **Impacts**

Multiplier et élargir l'offre des activités culturelles et artistiques dans les CFSM, soutenir le plein continuum de la création artistique au Canada, depuis la création jusqu'à la diffusion, accroître l'accès des communautés locales à la culture et faire rayonner l'identité canadienne ici et ailleurs dans le monde.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement investisse 30 millions de dollars sur trois ans dans la création d'un laboratoire d'expertise en numérique permettant le déploiement d'un réseau de cinquante agents numériques en culture dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et le financement de projets numériques concrets. Cette mesure permettra d'accélérer la transformation numérique au sein des organisations du secteur des arts, de la culture et du patrimoine, des structures créatrices d'emploi, et d'offrir des ressources visant à stimuler la mise en œuvre de projets innovants et transformateurs.

#### **Justification**

Sur le plan du numérique en culture, les besoins sont grands et immédiats dans la francophonie canadienne : un décalage subsiste avec d'autres régions au Canada. L'enjeu pour ces communautés confrontées à l'assimilation linguistique, est la production et la transmission d'un patrimoine culturel distinct. Actuellement, il n'existe aucun appui ou stratégie spécifique pour appuyer le virage numérique à entreprendre par le milieu au sein de ces communautés. Notre proposition permettrait d'offrir un accompagnement numérique du milieu culturel francophone canadien, tant dans ses pratiques artistiques et la diffusion de ses œuvres que dans la sphère administrative des organismes et structures en place.

L'écosystème artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne a besoin de fonds supplémentaires pour renforcer sa capacité numérique, diversifier l'offre, préserver et développer ses publics et permettre à la main d'œuvre de continuer à créer et à enrichir leur communauté.

Les efforts envisagés pour faciliter le virage numérique au sein de ces groupes œuvrant en région rejoignent la nécessité d'investir pour accroître l'accès à la large bande, assurer un niveau de connectivité approprié partout au Canada et répondre à l'engagement du gouvernement d'offrir un accès Internet à haute vitesse universel.

#### **Coût estimé**

10 millions de dollars par année durant trois ans, soit 30 millions de dollars, couvrant à la fois un fonds de projets de 5 millions de dollars par année, ainsi que le déploiement de cinquante agents numériques, à hauteur de 5 millions de dollars par année.

#### **Bénéficiaires**

Les organismes, entreprises et travailleurs culturels œuvrant en arts et culture dans les CFSM, leurs membres et les citoyens qu'ils desservent dans leurs milieux, partout au pays.

#### **Impacts**

Soutenir la transformation numérique nécessaire au sein des structures artistiques et culturelles, renforcer la capacité des équipes en place et stimuler le développement de projets.

## **Recommandation 4**

Que le gouvernement s'assure que toutes les sociétés étrangères qui exercent leurs activités au Canada au moyen d'une présence numérique soient soumises à la *Loi sur la radiodiffusion* pour qu'elles soient réglementées de manière appropriée et ainsi, préserver notre souveraineté culturelle. Que ces sociétés perçoivent la TPS/TVH sur leurs biens et services taxables vendus au Canada, qu'il s'agisse de bien tangibles ou intangibles et qu'elles paient de l'impôt sur leurs revenus afin de contribuer de manière optimale à la création canadienne et à sa mise en valeur.

### **Justification**

Le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes recommandait dans [son rapport sur le commerce électronique en 2018](#), que le gouvernement du Canada « [...] applique les taxes de vente sur les produits tangibles et intangibles vendus au Canada par des entreprises canadiennes et par des vendeurs étrangers, y compris lorsque ces ventes s'effectuent au moyen d'une plateforme de commerce électronique. » Le rapport Yale appuie cette recommandation et soutient, en plus de l'équité fiscale, une rétribution des artistes plus inclusive.

[Dans un rapport publié au printemps 2019](#), le vérificateur général du Canada souligne que sur soixante pays sondés par l'OCDE, le Canada est l'un des deux seuls à ne pas avoir encore agi pour adapter son régime de taxation à l'économie numérique. Ce retard a ainsi privé le pays de 169 millions de dollars de recettes en 2017, spécifie ce même rapport.

### **Bénéficiaires**

Entreprises canadiennes du secteur et population canadienne dans son ensemble.

### **Impact**

La compétitivité des entreprises canadiennes sera améliorée, l'équilibre entre les différents joueurs de l'écosystème sera assuré et la création canadienne sera favorisée et mise en valeur.